

DELIBERATION N° 10 - MARCHES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC SFR - AVENANTS LOTS 1 ET 3

Rapporteur : M. KIELISZEK

La Ville de Ludres appartient au groupement de commandes de communications électroniques dont la Communauté Urbaine du Grand Nancy est coordonnateur, pour la période 2010-2012.

A l'issue de l'appel d'offres du groupement de commandes précité, la Ville de Ludres a conclu avec la société SFR, deux marchés portant sur les services de téléphonie fixe, et sur les services de téléphonie mobile.

La société SFR a informé la Ville de Ludres de son rapprochement avec Vivendi Télécom International, effectif depuis le 12 décembre 2011, sous l'entité SFR.

En conséquence, il y a lieu de conclure pour chacun des deux marchés concernés un avenant de transfert pour prendre acte du changement de titulaire.

Les conditions d'exécution du marché y compris financières demeurent inchangées.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de conclure un avenant de transfert pour prendre acte du changement de titulaire du marché n°263/2009 et du marché n°265/2009 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.